Lettre du SNUipp Isère

Lundi 30 mars 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

- **Mouvement 2009 : résultat rencontre IA**
- **Maternelle : lettre de l'IA**

■ Mouvement 2009

C'est forts des 1400 signatures à la pétition intersyndicale que nous avons rappelé à l'Inspectrice d'académie les principes qui sont pour nous intangibles en ce qui concerne le mouvement : l'équité et la transparence.
La transparence nécessitait, en tout état de cause, qu'après trois mois d'interrogations nous sachions ENFIN le mode de fonctionnement du logiciel du ministère en ce qui concerne les nominations sur zones.
Nous avons aussi regretté qu'elle n'ait pas voulu accéder à notre demande de travailler aux règles du mouvement lors d'une commission paritaire mais uniquement lors de groupes de travail informels.
Après la réunion en « nocturne » entre IA et organisations syndicales vendredi soir :

- *des précisions,*
- *des avancées,*
- *des questions en suspens.*

Des précisions

- Fonctionnement du logiciel « vœux sur zones ».

Une des « nouveauté » du BO de novembre 2008 concernant la mobilité des enseignants est l'obligation de faire de vœux sur zones géographiques.
Trois mois après la présentation de ce principe et alors que le serveur est déjà ouvert, les modalités d'affectation sur ce type de vœux nous ont donc été dévoilées par l'administration. Nous vous détaillerons les choses dans « l'écho des cours » électronique que nous enverrons après la CAPD de demain. Pour faire court, les écoles d'une même zone sont classées en fonction de leur supposée attractivité (calculée selon le nombre de postes vacants par rapport au nombre de postes susceptibles de l'être). Les plus gros barèmes sont affectés sur les écoles les moins attractives et vice versa (oui, oui, vous avez bien lu). Ça n'est donc pas de l'aléatoire puisqu'il y a une règle, mais concrètement pour les collègues, c'est bien une vaste loterie.
Cette loterie pourrait peut-être être « acceptée » sur des zones relativement réduites. Mais quand on regarde par exemple la dimension de la zone dite « grand Grenoble » on imagine la multiplication des situations aberrantes.
Cela entraînera un niveau d'insatisfaction et de colère dont notre IA ne semble pas avoir conscience surtout pour les personnels obligés de faire des vœux sur zones (personnel non titulaires d'un poste)

- Phase d'ajustement :

Les affectations qui seront faites lors des phases d'ajustement ne seront pas à titre définitif.

- Situation médico-sociales :

Une croissance exponentielle de ces demandes particulières. C'est pour nous le signe que les collègues sont extrêmement inquiets des conséquences des nouvelles règles. L'IA pense que nous prenons le problème à l'envers et y voit au contraire un signe positif pour des raisons qui ne nous sont pas apparues très lisibles. Quand des collègues ne se retrouvent pas dans des règles collectives, il y a bien un problème d'équité. Ces demandes ne seront pas examinées comme prévu lors de la CAPD du 31 mars (le nombre de demandes en est sans aucun doute la cause) mais lors d'un groupe de travail le 28 avril.
Nous avons demandé que les collègues concernés puissent éventuellement modifier leurs vœux à ce moment là : nous n'avons été ni compris, ni entendus.

- Demande de temps partiel :

Les réponses sont données aux collègues au fur et à mesure de leurs traitements.

Des avancées :

- Les titulaires remplaçants travaillant à temps partiel ne sont plus tenus de choisir entre leur poste ou leur temps partiel. Après avoir proposé dans un premier temps d'examiner les situations au cas par cas, l'IA décide finalement d'opérer un moratoire pour une année. Partie remise certes, mais ces postes sont de toute façon dans le collimateur du ministère, chacun le sait.

- Les personnels non spécialisés ayant vu leur poste de RASED supprimé devaient participer au mouvement sans aucune considération particulière. L'IA est revenue sur sa décision. Leurs cas sont en cours de traitement individuellement.

Des refus

- Les points de barème pour les enfants :

L'IA ne revient pas sur le calcul de point pour les enfants (avant les enfants jusqu'à 20 ans étaient pris en compte et ceux nés au 15 mars – maintenant, ce sont ceux nés au 31 décembre et jusqu'à 18 ans seulement).

- La taille des zones :

Nous considérons que les dimensions des zones géographiques sont beaucoup trop vastes (surtout Grand Grenoble et les zones du sud du département). C'est particulièrement vrai pour les collègues non titulaires d'un poste qui sont tenus de faire des vœux sur zones. La dimension de ces zones, croisée avec la modalité d'affectation sur ces zones, sera forcément facteur d'insatisfaction et de conditions de travail particulièrement difficiles. Une réduction de la taille des zones diminuerait les risques d'insatisfaction.

Force est de constater que nous n'avons été ni compris ni entendus. L'IA souhaite maintenir les zones géographiques en l'état.

Des demandes en attente

- Abaissement de l'obligation de faire des vœux sur zone de trois à deux zones différentes

Cette demande que nous avons faite permettrait d'éviter à certains collègues d'être nommés trop loin de chez eux. L'IA n'exclue pas d'y répondre positivement. Elle donnera sa réponse mardi matin lors de la CAPD

- Calcul de l'ancienneté dans le poste

Pour des raisons que nous ne connaissons pas le calcul de l'ancienneté dans le poste devait été modifié cette année. Antérieurement elle était calculée au 31 août de l'année scolaire en cours. La modification (calcul au 31 décembre) entraînerait une année supplémentaire à effectuer sur le même poste pour obtenir des points d'ancienneté dans un poste. Nous l'avons signalé à L'IA qui semble nous avoir entendus. Elle donnera sa réponse également mardi lors de la CAPD

■ Maternelle : lettre de l'IA

Des remous et grosse colère dans les écoles maternelles au sujet d'un courrier de l'IA instituant l'obligation de scolariser les enfants en cours d'année dès leur 3 ans jusqu'à ce que les seuils (taux d'ouverture et fermeture de classes du département) soient atteints, à savoir 32 élèves par classe !!! C'est une nouveauté.

Nous n'avons eu aucune information de l'IA en la matière. Nous l'interrogeons et vous tiendrons informés des suites qu'il faudra donner à cette affaire.